

THÈMES

PRINCIPAUX

Pour les particuliers

Donation de patrimoine 2

Fondateurs : comment tirer parti des avantages de VZ Fondation abritante

Frais bancaires 5

N'acceptez plus les frais exorbitants prélevés par votre banque

Opinion 6

« Nos traces numériques continuent d'exister à notre décès », déclare Cordula Lötscher, professeure et auteure

Travail à temps partiel 7

Le projet de réforme des caisses de pension comble-t-il toutes les lacunes de prévoyance ?

Vente immobilière 13

Un bien qui reste trop longtemps sur le marché envoie un mauvais signal

Choc des primes 15

Face à la forte augmentation des primes, il vaut la peine d'envisager un changement de caisse-maladie

Pour entreprises et caisses de pension

Coups du sort 17

Accident, maladie, conflit : comment assurer l'avenir de votre entreprise

Accident et maladie 18

Les assureurs pourraient bientôt augmenter leurs primes

Économies d'impôts 19

Entrepreneurs : comment accroître massivement votre potentiel de rachat dans la caisse de pension

Talents qualifiés : travailler à la retraite peut valoir le coup

Ils sont en bonne santé, aiment leur travail et se sentent appréciés : de plus en plus de gens souhaitent poursuivre leur activité après la retraite. Toutefois, rester actif vaut la peine à condition d'observer quelques points précis.



GILLES HUGUENIN

Directeur VZ Genève
gilles.huguenin@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Est-ce la fin à 65 ans ? Non : beaucoup de personnes actives ne souhaitent pas s'arrêter lorsqu'elles arrivent au seuil de la retraite. Selon l'Office fédéral de la statistique, environ un quart des femmes et un tiers des hommes travaillent aujourd'hui après l'âge ordinaire de la retraite, en grande partie pour le plaisir. C'est aussi une chance pour les employeurs qui, sur un marché de l'em-

ploi asséché, peinent à trouver des collaborateurs bien formés. De plus en plus d'entreprises lancent des programmes dédiés pour maintenir les futurs retraités plus longtemps dans la vie professionnelle en raison de leur précieux savoir et de leur expérience. Néanmoins, l'âge de référence de 65 ans entre en jeu même si l'on travaille plus longtemps. Toutes les assurances sociales ainsi qu'une série de délais et restrictions sont liés à cette échéance ; un certain nombre de changements interviennent aussi au niveau fiscal. Clarifiez tout en temps voulu afin qu'il vous reste un maximum de salaire supplémentaire pour vivre. Les pages suivantes vous proposent un tour d'horizon :

► **Pilier 3a ou rachats en CP ? (page 4)**

► **Travailler plus longtemps (page 10)**

Hypothèques

Ne croyez pas tout ce que vous entendez

En Suisse, une hypothèque sur quatre à peine est une hypothèque du marché monétaire (Saron). Cela tient également aux mythes, demi-vérités et erreurs qui circulent dans les esprits de tous. En y regardant de plus près et en examinant attentivement les faits, on évalue différemment les hypothèques Saron. ► **Page 3**

Succession

Seul un testament lisible est valable

Un testament doit être rédigé à la main. Depuis la révision du droit successoral, il arrive fréquemment que les testaments soient indéchiffrables à l'ouverture en raison des corrections et modifications apportées après coup. Voici les points auxquels vous devez veiller quand vous mettez à jour votre testament. ► **Page 9**

Placements financiers

Les gros investisseurs sont « plan-plan »

Les investisseurs professionnels investissent des sommes colossales, en restant placides et très disciplinés. Leur stratégie de placement peut sembler insipide, mais elle leur permet à long terme de réaliser un rendement conforme au marché. Découvrez comment investir en s'inspirant de leurs principes. ► **Page 12**

Réforme LPP – bon à savoir : assistez aux workshops de VZ

Les Suisses vivent de plus en plus longtemps, et l'argent épargné dans la caisse de pension n'est généralement pas suffisant pour financer la rente de vieillesse jusqu'à la fin de la vie. Les caisses de pension doivent donc trouver de nouvelles sources de financement. Par ailleurs, les personnes travaillant à temps partiel ne sont souvent pas suffisamment assurées. Autant de problèmes que la réforme de la LPP entend résoudre – si la population suisse l'accepte. Mais pour savoir si votre situation financière s'améliorerait ou se détériorerait à la suite de cette réforme, il est conseillé d'analyser votre situation de manière détaillée.

Le workshop «**Réforme LPP – bon à savoir**» vous indique quels changements apporterait la réforme et ce qu'elle impliquerait concrètement.



Vous obtiendrez également des conseils pour une préparation optimale de votre retraite.

VZ organise régulièrement des workshops d'environ une heure sur différentes thématiques. Ces manifestations sont sans frais pour les participants. Actuellement, VZ propose à **Lausanne, Genève, Neuchâtel et Fribourg** les workshops suivants :

- L'ABC de la retraite
- Succession : ce que vous devez savoir

- Gérer soi-même son pilier 3a avec des ETF
- Investir efficacement avec des ETF
- Je me mets à mon compte

i Réservez votre place. Pour ce faire, rendez-vous sur www.vzch.com/manifestations, scannez le code QR ou contactez votre succursale.

Les coordonnées se trouvent en page 20. ●



Préparer ses dernières volontés : séminaire proposé par la Ligue vaudoise contre le cancer et VZ

La Ligue vaudoise contre le cancer est une association caritative venant en aide aux malades du cancer et à leurs proches. En collaboration avec VZ, elle organise une soirée d'information à l'intention de toutes les personnes intéressées : le séminaire a pour thématique «**Préparer ses dernières volontés en toute sérénité**» et aura lieu le 15 novembre 2023 à Lausanne, de 17h à 19h. Des spécialistes des domaines de la santé, de

l'économie et du droit y communiqueront des renseignements essentiels sur les directives anticipées, le mandat pour cause d'incapacité ou encore le droit successoral. Ils répondront ainsi à des questions importantes en lien avec l'établissement des dernières volontés : pourquoi nommer un exécuteur testamentaire ? Qui informer de ses dispositions de fin de vie ? À qui et comment léguer son patrimoine ?

i Le séminaire est sans frais pour toutes les personnes souhaitant y participer. Le sujet vous intéresse ? Afin d'obtenir plus d'informations sur la manifestation, rendez-vous sur www.lvc.ch/seminaire ou bien scannez le code QR pour réserver votre place. ●



 **ligue vaudoise contre le cancer**

Faire le bien en optimisant sa fiscalité

Beaucoup de gens souhaitent restituer une partie de la fortune qu'ils ont constituée au cours de leur vie. Quelques-uns songent donc à créer une fondation d'utilité publique. Mais cela coûte très cher et, par expérience, ne devient intéressant qu'à partir d'un capital de fondation de 3 millions de francs.

Cette somme étant souvent hors de portée, VZ a créé une fondation abritante. Voici ses avantages :

► Le fondateur crée sa sous-fondation sans frais. Cela est possible à partir d'un capital de 200'000 francs pouvant être apporté progressivement.

► Le fondateur définit le but de son fonds. Les distributions et donations aux bénéficiaires sont effectuées en son nom ou de manière anonyme.

► Les apports, reconnus comme gratifications d'utilité publique, sont déductibles du revenu imposable.

► Le fondateur établit la stratégie de placement. Le capital est investi dans des placements tels que les fonds indiciels.

► Les fondateurs créant un fonds de leur vivant peuvent y jouer un rôle de conseil. Ils n'ont pas grand-chose à faire car VZ gère tout.

i Vous souhaitez en savoir plus ? Commandez la feuille d'information sans frais ou prenez rendez-vous dans la succursale VZ proche de chez vous (cf. page 20). ●

Hypothèque Saron : ne croyez pas tout ce que vous entendez

Les hypothèques du marché monétaire sont-elles réellement chères, compliquées et peu sûres? En vérifiant les faits, on se fait une autre opinion.



ELMAR COSANDEY
Directeur VZ Fribourg
elmar.cosandey@vzch.com
tél. 026 350 90 90

En Suisse, moins d'un quart des hypothèques sont liées au Saron. Les banques préfèrent recommander les hypothèques à taux fixe, car elles leur rapportent davantage. De plus, de nombreuses erreurs et demi-vérités circulent à propos des hypothèques Saron. Un examen des faits aide à y voir plus clair :

► Bien trop chères ?

Ce qui est vrai, c'est que les hypothèques Saron coûtent aujourd'hui plus cher qu'il y a quelques mois encore. En effet, la Banque nationale suisse (BNS) a rehaussé son taux directeur plusieurs fois afin d'endiguer l'inflation. Mais considérées à long terme, les hypothèques du marché monétaire performent bien mieux que les hypothèques à taux fixe. Ces trente dernières années, elles ont été presque toujours moins chères.

Si l'inflation reflue, la BNS rabaissera son taux directeur, et les taux de l'hypothèque Saron baisseront aussi. Or, quand on se lie à la banque avec une hypo-

thèque à taux fixe, on n'en profite pas puisque le taux est fixe sur toute la durée.

Important : les aléas de la vie (perte d'emploi, divorce, etc.) peuvent pousser à vendre le logement. Résilier une hypothèque à taux fixe avant l'heure coûte souvent très cher. Avec une hypothèque Saron, en revanche, les coûts sont raisonnables.

► Très compliquées ?

Ce préjugé a la vie dure. En réalité, les hypothèques Saron sont simples et transparentes : le taux d'intérêt est basé sur le Saron. Ce taux de référence évolue en fonction du taux directeur de la BNS. S'y ajoute un supplément de la banque, qui demeure inchangé pendant la durée cadre, le plus souvent de trois ou cinq ans. En règle générale, le taux d'intérêt dû est indexé trimestriellement sur le Saron.

► Incertaines ?

Bien sûr, à la différence d'une hypothèque à taux fixe, il est plus difficile d'estimer les coûts d'intérêt futurs d'une hypothèque du marché monétaire puisque le taux d'intérêt peut être révisé tous les trois mois, à la baisse comme à la hausse.

Au pire, le prix d'une telle hypothèque peut s'enflammer en peu de temps. Qui-conque dispose d'emblée d'un budget très serré doit donc plutôt se tourner vers

une hypothèque à taux fixe. Mais pour la plupart, une hausse de taux est en règle générale tolérable – et il reste sinon possible de passer au bon moment à une hypothèque fixe.

Conseil : mettez de côté la différence avec un taux moyen à long terme (3 %, par exemple). En cas de hausse des taux, vous pourrez puiser dans cette réserve.

► Un risque de concentration ?

Impossible de combiner une hypothèque Saron et une hypothèque à taux fixe? Faux! Pour les propriétaires immobiliers attachant une grande importance à la prévisibilité, cette combinaison peut être astucieuse pour protéger une partie de la somme hypothécaire des hausses de taux.

i Vous souhaitez financer votre bien à des conditions avantageuses et sûres? Commandez la fiche technique sans frais ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Hypothèque Saron ou fixe ?

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

MON CONSEIL



MATTHIAS REINHART
Fondateur du Groupe VZ

De plus en plus d'établissements financiers se posent en experts de la retraite. Sur mandat du magazine financier *K-Geld*, un couple a chargé plusieurs prestataires de vérifier s'il pouvait prendre une retraite anticipée. Seul VZ le leur a déconseillé, le financement paraissant irréaliste.

Une société de conseil et une grande banque ont au contraire recommandé de toucher le capital de la caisse de pension et de vendre le logement pour financer la retraite anticipée avec ces économies. L'argent devait être investi dans des produits financiers rapportant beaucoup aux deux établissements.

Mon conseil : l'éventualité d'un retrait du capital de prévoyance avec, en contrepartie, le renoncement à une rente à vie doit être étudiée avec soin. Assurez-vous que votre interlocuteur est qualifié pour vous conseiller sur des questions aussi cruciales. Interrogez-vous aussi sur ses intérêts : la prestation de conseil vise-t-elle à trouver la meilleure solution pour vous, ou bien veut-on avant tout vous vendre des produits financiers? ●

Pilier 3a ou rachats en CP : quel est le plus avantageux pour vous ?

Quand vaut-il le coup de cotiser volontairement à la caisse de pension, et quand le pilier 3a est-il préférable pour épargner de l'argent ?



FABIENNE VALVANO
Experte patrimoniale
fabienne.valvano@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Les cotisations au pilier 3a et les rachats volontaires dans la caisse de pension sont pour la plupart le meilleur moyen de payer moins d'impôts et de se constituer un patrimoine. Souvent, il vaut mieux commencer par exploiter le pilier 3a ou, si possible, faire les deux.

1 Pilier 3a

► Jeunes et moins jeunes peuvent cotiser au pilier 3a lorsqu'ils exercent une activité lucrative. Il convient donc de commencer tôt et

de ne manquer aucune année (cf. colonne de droite).

► Quiconque opte pour une solution 3a en titres peut placer son argent avec plus de souplesse que dans la caisse de pension.

► Une part d'actions de plus de 90 % est par exemple doublement payante parce que l'horizon de placement est souvent très long et que les revenus ne sont pas redistribués comme dans la caisse de pension.

► On peut de plus, pour certains buts, retirer son argent bien avant 65 ans.

2 Rachats dans la CP

► Un rachat dans la caisse de pension permet d'améliorer les prestations de vieillesse, de rattraper les années de cotisation manquantes ou de combler les lacunes qui se sont produites au fil

FICHE TECHNIQUE

Rachat d'années de cotisation

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

des ans, par exemple en raison d'une hausse de salaire.

► Les rachats sont d'autant plus intéressants que le revenu est élevé et que le temps restant jusqu'au retrait diminue. Le rendement maximum s'obtient en général avec un rachat dans les années précédant la retraite (cf. tableau).

► Les chefs d'entreprise ainsi que les salariés à haut revenu peuvent même accroître encore leur potentiel de rachat s'ils détiennent une prévoyance complémentaire (cf. page 19).

► Mais les rachats peuvent aussi être intéressants avec de petites sommes. Quiconque a, par exemple, épargné ou hérité de 75'000 francs, peut les verser par tranches de 25'000 francs sur trois ans et les déduire en totalité du revenu imposable.

i Vous désirez améliorer votre prévoyance tout en économisant des impôts? Commandez la fiche technique ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ. (cf. page 20).

Tirez le meilleur parti du pilier 3a

Ce à quoi les épargnants doivent veiller lorsqu'ils cotisent au pilier 3a :

► Le versement doit parvenir à la fondation de prévoyance d'ici au 31 décembre. Donnez l'ordre de virement à votre banque mi-décembre au plus tard.

► Les versements manqués ne peuvent être rattrapés : cotisez chaque année, même si ce n'est pas le maximum.

► En 2023, les salariés peuvent cotiser jusqu'à 7056 francs, les indépendants sans caisse de pension 20% de leur revenu net (35'280 francs maximum).

► Pensez à ouvrir plusieurs comptes. Vous pourrez ainsi échelonner les retraits et payer moins d'impôts. Mais évitez les assurances 3a!

► Mettez sur les titres et gardez les coûts bas. La valeur de votre avoir peut certes fluctuer, mais les titres sont en général plus rentables à long terme que les comptes rémunérés 3a. Le passage d'un compte 3a à une solution titres se fait généralement sans problème.

► Si vous poursuivez votre activité lucrative, vous pouvez continuer de cotiser au pilier 3a, au maximum jusqu'à 70 ans. ●

FICHE TECHNIQUE

Conseils pour le pilier 3a

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Rachats CP: plus c'est tard, plus c'est rentable

Exemple: le montant versé est rémunéré à 1,25 % et, lors de la retraite à 65 ans, retiré en capital; données en francs

	Nombre d'années jusqu'au retrait du capital	
	10 ans	3 ans
Montant du rachat	100'000	100'000
Économie d'impôt ¹	-30'000	-30'000
Capital effectivement investi	70'000	70'000
Capital lors du retrait ²	113'230	103'800
Impôts à la sortie ³	-5'660	-5'190
Capital net	107'570	98'610
Rendement net par an⁴	4,4 %	12,1 %

1 Taux d'impôt marginal de 30 %

2 Hypothèse : rémunération moyenne de 1,25 %, retrait de la somme de rachat en capital au lieu de rente

3 5 % (diffère selon le lieu de résidence)

4 Rapporté à l'investissement en capital après impôts

Il est temps d'en finir avec les frais bancaires excessifs

Le Surveillant des prix estime aussi que beaucoup de banques réclament des frais trop élevés. Depuis la hausse des taux, elles veulent avoir le beurre et l'argent du beurre.



EMERIC BRUEGGER
Spécialiste en placements
emeric.bruegger@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Ce n'est pas la première fois que le Surveillant des prix fustige la cherté des frais bancaires. Il a plusieurs fois sommé les banques d'abaisser les coûts facturés à la clientèle; en vain. Qui ne veut pas jeter son argent par la fenêtre, doit prendre les choses en main.

► Compte d'épargne

Les taux d'épargne devraient être aujourd'hui plus élevés. Si l'on n'y prend pas garde, on perd beaucoup d'argent. Pour une épargne de 200'000 francs, on touche par exemple chez VZ 1000 francs d'intérêts de plus chaque année que chez les plus grandes banques (cf. tableau ci-dessus). Au bout de dix ans, cela fait plus de 10'000 francs en plus sur le compte.

Conseil: les ménages suisses placent de grosses sommes sur leur compte d'épargne. Quand on veut épargner pendant dix ou vingt ans, même de petites différences de taux représentent des milliers de francs. Comparez donc méthodiquement les taux.

Comment faire de grosses économies

Exemple: compte privé 30'000 francs, compte épargne 200'000 francs, dépôt de titres autogéré 300'000 francs (8 transactions en Suisse, 4 transactions à l'étranger à 15'000 francs chacune); données en francs

Produits	Ø 5 plus grandes banques	Solution VZ
Compte privé rémunéré	0	30
Compte d'épargne rémunéré	955	2'000
Total des produits d'intérêts	955	2'030
Avantage par an		1'075
Frais		
Compte, cartes, paiements	107	84
Dépôt/compte-titres	770	340
Transactions en Bourse	1'284	548
Total des frais	2'161	972
Avantage par an		1'189
Économie totale par an chez VZ		2'264

Vous trouverez ici une vue d'ensemble actuelle:

www.vzch.com/comparaison-interets

► Cartes et paiements

La plupart des consommateurs sous-estiment les montants déboursés pour leur compte privé, les cartes de crédit et de débit et les opérations de paiement. Au fil des ans, ces frais totalisent des milliers de francs.

Attention: comme il s'agit apparemment de toutes petites sommes, très peu y regardent de près. Sans compter que les banques regroupent souvent leurs prestations en «paquets»: cela rend la comparaison des coûts plus difficile.

Par expérience, de nombreux clients souhaitent changer de banque, mais

se laissent dissuader par les nombreux obstacles à surmonter. Voilà pourquoi VZ vérifie maintenant sans frais si vous payez trop cher et percevez trop peu d'intérêts chez votre banque. Pour en apprendre davantage, consultez l'encadré «Action» ci-dessus à droite.

► Titres

De nombreux investisseurs négligent les coûts exorbitants appliqués à l'achat et à la vente ainsi qu'à la conservation de titres. Année après année, ces frais se chiffrent à des milliers de francs, qui rognent en totalité le rendement des placements.

Changer la donne n'est pas aisé. En effet, presque toutes les banques entravent le passage de leurs clients à une autre banque en récla-

ACTION

Frais bancaires: VZ vérifie sans frais si vous payez trop cher

Les experts de VZ examinent à la loupe les frais et taux d'intérêt de votre banque et vous montrent votre potentiel d'économie si vous changez de banque.

Pour plus d'informations, rendez-vous ici:

www.vzch.com/analyse-frais-bancaires

mant des frais de transfert élevés. Le Surveillant des prix souhaite qu'un tribunal se penche sur cette pratique prohibitive. Vous en apprendrez plus dans la fiche technique (cf. ci-dessous).

Conseil: les écarts entre les banques sont si importants qu'un changement vaut le coup malgré les frais de transfert, et ce souvent dès la première année. Demandez un deuxième avis neutre en cas de doutes (cf. encadré ci-dessus).

i Vous désirez en avoir plus pour votre argent? Commandez maintenant la fiche technique (ci-dessous) ou rendez-vous dans une succursale VZ proche de chez vous (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Intérêts et frais bancaires

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

OPINION

Protéger son patrimoine numérique

Nos traces numériques continuent d'exister à notre mort. Il convient donc de définir le sort de nos données personnelles, déclare Cordula Lötscher, professeure, auteure et juge fédérale suppléante.



Cordula Lötscher, professeure en droit privé, Université de Bâle

Madame Lötscher, vous faites de la recherche dans ce domaine depuis des années et avez écrit un livre très remarqué à ce sujet. Pourquoi devrions-nous nous pencher de plus près sur notre héritage numérique?

La plupart des Suisses utilisent chaque jour plusieurs services en ligne : nous rédigeons des e-mails, intervenons sur les réseaux sociaux, achetons sur Internet, payons par carte de crédit, stockons des photos et données sur des serveurs et faisons peut-être même du négoce de cryptomonnaies. Une trame de données complexe se tisse ainsi au fil des années. À notre mort, ces données continuent de vivre. Une partie de ces informations est très personnelle et confidentielle.

Comment celles-ci sont-elles régies par la loi?

Bien que notre droit successoral soit très détaillé, il n'existe encore aucune règle spécifique concernant l'héritage numérique. Le principe général selon lequel les droits et obligations du testateur passent automatiquement aux héritiers en cas de décès s'applique. L'ensemble du matériel informatique entre dans la succession au même titre que les données, photos et documents qui y sont sauvegardés.

Normalement, les héritiers héritent aussi du droit d'accéder aux données sur des serveurs « cloud » ou sur les innombrables comptes utilisateur. Ils vont donc peut-être les consulter, en prenant potentiellement connaissance de contenus très personnels.

Que peut-on faire pour avoir le contrôle sur ses données?

L'idéal est d'établir un mandat pour cause d'incapacité et de spécifier dans un testament ou pacte successoral ce qu'il doit advenir des données. Dans le testament, on peut par exemple instituer des héritiers et des légataires et stipuler, par des règles de partage, qui recevra quels biens ou encore obliger certains héritiers, avec une charge, à supprimer des données ou à prendre d'autres mesures.

Cela semble compliqué...

En effet, il n'est pas facile de garder une vue d'ensemble sur les traces numériques que l'on laisse. Mais il peut valoir la peine de mettre ses affaires numériques en ordre. Si les héritiers doivent accéder à certaines données, ils ont besoin d'une liste avec les codes d'accès et les mots de passe actuels. L'important, ce sont le téléphone portable, l'ordinateur et le compte de

messagerie. La liste se conserve en lieu sûr, par exemple avec le testament. Mieux vaut éviter de la stocker sur un appareil connecté à Internet – préférez la clé USB ou le papier.

Que se passe-t-il quand on n'entreprend aucune démarche?

On court alors le risque que des actifs se perdent ou que les héritiers ne sachent pas quoi faire. Cela peut donner lieu à des disputes. Ou bien on accepte que des gens auxquels on ne voulait pas tout confier lisent ou voient certaines choses. Il faut donc non seulement déterminer qui reçoit la maison et les titres, mais aussi régler son héritage numérique en temps voulu. On peut ainsi éviter des problèmes dans la famille. ●

À SON SUJET

Cordula Lötscher enseigne le droit privé à l'Université de Bâle. Elle exerce par ailleurs une fonction accessoire de juge à la cour d'appel de Bâle-Ville et au Tribunal fédéral. Elle a fait des études de droit à Bâle et Paris. Son livre au sujet de l'héritage numérique (disponible en allemand) a paru en 2021.

Est-ce que la réforme des caisses de pension comble toutes les lacunes de prévoyance ?

Quiconque travaille avec un taux d'occupation réduit devrait étudier d'autant mieux les conséquences de la réforme. La rente allouée serait nettement supérieure pour quelques-uns, mais aussi moindre pour d'autres.



DAREN MONTANDON
Expert en prévoyance
daren.montandon@vzch.com
tél. 032 854 04 04

Beaucoup de travailleurs à temps partiel sont peu ou pas du tout assurés dans la prévoyance professionnelle. C'est pourquoi ils ne touchent à la retraite qu'une faible rente, voire aucune rente de la caisse de pension. Le projet de réforme des caisses de pension vise à améliorer nettement leur situation à l'avenir.

Principale mesure pour les travailleurs à temps partiel: la déduction de coordination de 25'725 francs serait abrogée. À la place, le

salaires serait systématiquement assuré à 80%. Les bénéficiaires en seraient surtout les actifs avec un faible taux d'occupation.

Exemple: une femme de 45 ans travaille à 40%. Comme la réforme entend abaisser simultanément le taux de conversion minimal à 6%, elle devrait voir sa rente diminuer. Toutefois, son salaire assuré et donc ses cotisations augmenteraient, si bien qu'elle pourrait économiser plus de 50'000 francs en plus. Au total, sa rente annuelle augmenterait de 2752 francs (cf. tableau ci-dessous).

N'attendez pas la réforme

Les travailleurs à temps partiel n'ont-ils donc plus de souci à se faire? Attention:

► On ne sait pas si la réforme va être adoptée.

► Son entrée en vigueur peut prendre des années.

► Selon l'âge, on peut, malgré la réforme, économiser trop peu dans la caisse de pension.

► La réforme ne va pas combler toutes les lacunes. Selon la situation, la rente pourra même diminuer.

Exemple: un homme de 60 ans travaille à 80%. Il fait partie de la génération transitoire et perçoit un supplément de rente de 500 francs par an. À cause de la réforme, il épargne 7000 francs de moins dans la caisse de pension. Sa rente annuelle diminue de 1723 francs (cf. tableau).

Conseil: n'attendez pas et comblez les lacunes de votre prévoyance. L'important est que votre employeur

ajuste la déduction de coordination à votre taux d'occupation. Parlez-en avec lui. Même si elles n'en ont pas l'obligation, beaucoup d'entreprises font preuve de bonne volonté avec leurs salariés à temps partiel.

Et cotisez si possible au pilier 3a et à la caisse de pension. Ces sommes sont déductibles de votre revenu imposable (cf. page 4).

i Vous aimeriez savoir quelles conséquences la réforme aura sur votre rente? Parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (p. 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Réforme de la LPP: les conséquences pour votre retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Les travailleurs à temps partiel toucheraient davantage ou moins de rente après la réforme

Exemples librement choisis: retraite à 65 ans; capital actuel relevant à 50% du régime obligatoire et à 50% du régime surobligatoire; cotisations d'épargne: partie du salaire allant jusqu'à 88'200 francs selon le régime obligatoire, partie du salaire à partir de 88'200 francs: 10%; rémunération: 1% sur le capital total; augmentation de salaire annuelle: 1%; rente: taux de conversion fractionné (6 ou 6,8% pour la part obligatoire; 5% pour la part surobligatoire); données en francs

	Âge	Taux d'occup.	Salaire ¹	Capital actuel	Capital à 65 ans		Rente annuelle à partir de 65 ans			
					Sans réforme	Avec réforme	Sans réforme	Avec réforme	dont suppl.	Différence
1	45	40%	30'000	64'000	104'655	159'277	6'414	9'166	0	2'752
2	50	60%	55'000	120'000	230'342	245'528	14'409	15'135	1'100	726
3	50	80%	75'000	160'000	335'404	330'589	21'136	19'607	700	-1'529
4	55	40%	50'000	120'000	182'541	193'801	11'220	12'765	1'800	1'545
5	60	30%	45'000	120'000	144'645	152'344	8'701	10'910	2'400	2'209
6	60	80%	110'000	320'000	405'929	398'955	24'356	22'633	500	-1'723

Exemple de lecture: une femme de 50 ans travaille à 80% et gagne 75'000 francs par an. Bien qu'elle touche un supplément de 700 francs par an du fait de la réforme, sa rente annuelle diminue de 1529 francs.

1 Salaire effectif pour le taux d'activité correspondant

Conseils : banques, assureurs, courtiers

Ma banque convertit tous ses placements au « durable » : est-ce de l'écoblanchiment ?

De plus en plus d'investisseurs investissent leurs économies dans des placements durables. Beaucoup de banques allèchent aussi leurs clients avec des produits « verts », en brandissant des arguments à première vue très convaincants. Mais généralement, ces solutions de placement sont difficiles à cerner. Cela explique aussi les quelques demi-vérités qui circulent, comme le montrent les exemples suivants :

- ▶ Un grand nombre d'investisseurs partent du principe qu'ils contribuent positivement au climat. Cette allégation sonne bien, mais elle est généralement fautive ou indémontrable.
- ▶ De même, affirmer que les solutions de placement durables génèrent un rendement au moins équivalent à celui des produits traditionnels est incorrect sur la forme : le rendement peut être supérieur ou égal mais aussi inférieur.

Conseil : certaines banques semblent actuellement saisir l'occasion d'offrir un nouvel emballage à des fonds de placement onéreux à gestion active. Soyez donc sur vos gardes lorsque votre banque vous recommande surtout des produits de placement maison ou ne propose plus que des placements durables. Clarifiez si des conflits d'intérêts existent (par exemple si la banque réclame des frais élevés). Et sondez la réelle « durabilité » de vos placements. La nouvelle fiche technique fournit des points de repère.

FICHE TECHNIQUE

Investir durablement : le vrai du faux

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Nouveau

Vendre son bien avec un courtier : en quoi faut-il être particulièrement vigilant ?

Aujourd'hui, vendre n'est plus si facile. Il vaut donc la peine de travailler avec un courtier. Mais attention : tout le monde peut s'intituler ainsi, même sans formation ou agrément particulier. Assurez-vous que votre courtier connaît le marché et possède une solide expertise en droit de la construction, fiscalité et financement. Les biens de référence, les documentations de ventes précédentes et le label de qualité de la Chambre Suisse des Courtiers (CSC) sont autant d'indices.

Beaucoup de contrats sont formulés en faveur des courtiers. Étudiez les clauses en petits caractères et n'acceptez pas les commissions exorbitantes ;

l'usage est de facturer 2 à 3 % du prix de vente. Faites expertiser votre bien par un prestataire indépendant, afin d'avoir une base réaliste. De nombreux courtiers gagnent des mandats en faisant miroiter un prix de vente trop élevé ou en cassant les prix pour conclure la vente plus rapidement.

FICHE TECHNIQUE

Vendre un bien : comment trouver le bon agent

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

J'ai lu dans le journal que les assureurs-vie calculaient mal, est-ce vrai ?

Les assureurs-vie ont été critiqués par la plus haute instance : l'Autorité fédérale de surveillance des marchés (Finma) a examiné 85'000 contrats d'assurance et constaté quelques vices :

- ▶ La vente manque souvent de transparence et les informations fournies sont insuffisantes.
- ▶ De nombreux clients ne sont pas correctement renseignés sur les rendements, notamment dans le cas des assurances-vie liées à des fonds.
- ▶ Au moins neuf assureurs-vie sur dix présentent des rendements trop optimistes.
- ▶ Le rachat d'une assurance coûte cher. Quelques assurés ont perdu jusqu'à la moitié de leurs primes versées.

Conseil : soyez sceptique lorsque quelqu'un veut vous vendre une assurance-vie, même si vous connaissez cette personne. Il est recommandé de séparer épargne et assurance. Épargnez au moyen d'une solution de placement efficace et assurez-vous avec une simple assurance-risques qui couvre le décès et l'invalidité. Vous et votre famille aurez ainsi plus d'argent à disposition.

ACTION

Faire vérifier ses assurances

VZ vérifie sans frais vos polices d'assurance et vous montre où bénéficier du meilleur rapport prix-prestation. Commandez votre analyse en ligne dès maintenant : www.vzch.com/analyse-assurances.

Des questions ? Parlez-en aux spécialistes de VZ : 021 341 30 70.

Modification du testament : évitez le bricolage

Même bien intentionné, un testament peut déboucher sur des querelles lorsque sa formulation manque de clarté – ou que l'on ne parvient pas à le déchiffrer.



ALINE MARTIN
Experte en droit successoral
aline.martin@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Un testament olographe doit être rédigé à la main, daté et signé pour être valable. Et il doit être lisible. Il arrive régulièrement qu'un testament soit indéchiffrable, et le cas est particulièrement fréquent cette année.

Avec le nouveau droit des successions, les réserves héréditaires sont plus réduites, tandis que la quotité disponible a augmenté (cf. graphique). Beaucoup de gens modifient donc leur testament. L'intention est bonne. Plusieurs centaines d'analyses de testaments,

réalisées par VZ pour le compte des testateurs, le montrent : si les corrections ne sont pas effectuées correctement, il en résulte un gribouillis illisible. Plus le document est surchargé, plus la lecture est difficile. Quand on ne peut plus déterminer clairement les volontés du testateur, le testament risque d'être invalide ou bien des conflits entre les héritiers surgissent.

Tout est-il cohérent dans le testament ?

La naissance d'enfants ou de petits-enfants, des disputes ou un divorce constituent de fréquentes raisons de modifier un testament. Ce qu'il faut noter à ce propos : ► À la différence du pacte successoral, il est à tout moment possible de modifier, de compléter ou d'annuler un testament.

► Lorsque l'on raye et que l'on réécrit des passages, la correction doit être datée et signée. On peut aussi insérer les modifications dans un document supplémentaire, respectant également toutes les règles de forme.

► Des changements majeurs rendent le document rapidement illisible. Mieux vaut donc refaire le testament et détruire l'ancienne version.

► Si l'on souhaite révoquer l'ancienne version au lieu de la détruire, il faut impérativement l'indiquer dans le nouveau testament.

Conseil : si vous n'êtes pas sûr que tout soit en ordre dans votre testament, clarifiez les choses avec un professionnel expérimenté. Peut-être devrez-vous reformuler vos dispositions afin que vos volontés demeurent sans équivoque à l'avenir.

i Vous désirez établir correctement votre testament ? Commandez la fiche technique (ci-dessous) ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (p. 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Testament : conseils pratiques

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Régalez votre succession numérique

E-banking, e-mails et réseaux sociaux font partie du quotidien. Qu'advient-il de toutes ces données, comptes Internet et valeurs pécuniaires à notre décès ? Si l'on veut s'assurer que les actifs et les données confidentielles et personnelles ne se perdent pas après le décès ou ne deviennent pas un fardeau pour la famille, il faut prendre des mesures appropriées (voir aussi interview en page 6).

Conseil : les biens qui ont une valeur patrimoniale ou une grande valeur sentimentale doivent être mentionnés dans un testament ou un pacte successoral. Il s'agit par exemple des cryptomonnaies, photos privées et comptes de réseaux sociaux. Tout élément n'entre pas nécessairement dans ces documents. Vous pouvez prendre d'autres dispositions dans un formulaire distinct, par exemple pour les comptes e-mail. Savoir quel aspect régler, et où, n'est pas simple. Mieux vaut en mettre trop dans le testament que pas assez. ●

FICHE TECHNIQUE

Succession numérique

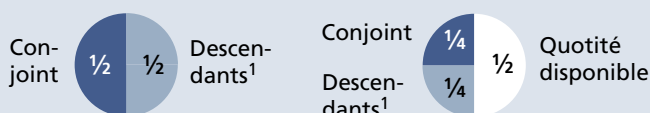
Découvrez ce que vous devez régler de votre vivant et comment éviter les erreurs inutiles.

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Parts légales, réserves et quotités disponibles

Répartition légale

Couples mariés avec enfants



Personnes seules / concubins avec enfants



1 Enfants à parts égales ; à la place des enfants décédés, les petits-enfants ou les arrière-petits-enfants.

De bonnes raisons de travailler plus longtemps

Une part croissante de la population travaille au-delà de 65 ans, souvent à son compte, mais aussi sous le régime du salariat. Il vaut la peine d'observer quelques règles afin de conserver un maximum du revenu supplémentaire.



JULIEN FAVRE

Directeur région Lausanne et Sion
julien.favre@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Étonnamment, l'Office fédéral de la statistique révèle qu'environ une femme sur quatre et un homme sur trois restent actifs professionnellement après 65 ans. Et cela, pas forcément par nécessité financière: la plupart continuent à exercer une activité réduite parce qu'ils se sentent en forme, prennent plaisir au travail et apprécient d'être estimés.

Cette tendance est également intéressante pour les employeurs. Les bons spé-

cialistes sont très convoités. De plus en plus de PME tentent donc, au moyen de programmes dédiés, de retenir les collaborateurs expérimentés dans le processus de travail – par exemple en leur donnant la possibilité de poursuivre leur activité lucrative avec un taux d'occupation réduit, notamment pour accompagner certains projets.

Garder le contrôle sur ses impôts

Rester plus longtemps en activité peut valoir la peine. Contrairement à la retraite anticipée, l'homme de l'exemple ci-dessous reçoit chaque mois près de 800 francs de rente en plus s'il arrête à 67 ans au lieu de 65. Toutefois, ne pas

coordonner correctement salaire et rente, c'est payer des impôts superflus et offrir jusqu'à plus de 40% de la rente AVS au fisc. Il faut donc vérifier de bonne heure si l'on a besoin de la rente ou si l'on peut la repousser. Voici les règles à connaître pour ce faire:

► AVS

La rente AVS peut être reportée jusqu'à 70 ans, même après la réforme de l'AVS qui prendra effet en 2024. Néanmoins, le supplément de rente à vie par année de report ne sera sans doute plus que de 4,3% au lieu de 5,2%.

Inversement, la première rente pourra être perçue avec davantage de souplesse entre 63 et 70 ans. Il sera en outre possible de

IMPORTANT

Rester actif: plus attrayant grâce à la réforme AVS?

Quiconque poursuit son activité et gagne plus de 16'800 francs par an, doit continuer de cotiser à l'AVS:

- Aujourd'hui, ces cotisations ne procurent pas de rentes plus élevées. La réforme AVS veut corriger la situation. À l'avenir, les cotisations AVS pourront être génératrices de rente même après 65 ans.
- De nombreuses personnes auront ainsi intérêt à travailler plus longtemps. Cependant, si la rente maximale est déjà atteinte, on ne pourra pas l'augmenter davantage.
- Grâce à la réforme de l'AVS, on aura aussi le choix entre payer des cotisations AVS sur tous ses revenus ou demander la franchise de 16'800 francs.

ne toucher d'abord que 20 à 80% de la rente et d'ajourner le reste.

Conseil: notifiez le report à votre caisse de compensation un an au plus tard après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. Sinon, vous n'obtiendrez pas le supplément lorsque vous toucherez votre rente. En l'absence de confirmation du report par la caisse de compensation, interrogez-la à titre de précaution.

Point important: vérifiez également si les cotisations AVS que vous acquittez après 65 ans donneront réellement lieu à une rente plus élevée (cf. encadré ci-dessus).

Retraite à 63, 65 ou 67 ans: voici à combien s'élève la rente

Exemple: homme, célibataire, sans impôt ecclésiastique, sans les mesures de la réforme AVS, données en francs

Revenu des rentes provenant de:	En retraite à 63 ans	En retraite à 65 ans	En retraite à 67 ans
AVS ¹	25'402	29'400	32'575
Caisse de pension ²	36'500	42'828	49'955
Pilier 3a ³	6'698	8'401	10'504
Total des rentes (avant impôts)	68'600	80'629	93'034
Effet fiscal ⁴	-9'153	-11'392	-14'223
Revenu annuel (après impôts)	59'447	69'237	78'811
Revenu mensuel (après impôts)	4'954	5'770	6'568

1 AVS: retrait anticipé de deux ans, réduction de 13,6%; report de deux ans, supplément de 10,8%

2 À 63 ans: LPP 200'000 CHF (taux de conversion de 6,5%), partie subobligatoire 500'000 CHF (taux de conversion de 4,7%); à 65 ans: LPP 230'264 CHF (6,8%), partie subobligatoire 543'397 CHF (5%); à 67 ans: LPP 256'758 CHF (7,2%), partie subobligatoire 582'746 CHF (5,4%)

3 Versement maximal 7056 francs/an; avoir à 63 ans: 120'000 CHF; à 65 ans: 138'637 CHF; à 67 ans: 158'026 francs; consommation jusqu'à l'âge de 84 ans; rendement du processus d'épargne/consommation respectivement 2%; compte tenu des impôts de sortie

4 Moyenne de tous les chefs-lieux de cantons. Revenu imposable de 62'000, 72'000 et 83'000 CHF.

Comment s'accroît la rente de la caisse de pension quand on cotise plus longtemps

Exemple: femme, avoir de 350'000 francs (rémunéré à 1%) à la retraite; le taux de conversion augmente de 0,2% par année de report; salaire assuré de 50'000 francs; cotisations d'épargne (avoirs de vieillesse): 18% du salaire assuré

Âge	Taux de conversion de +0,2% par année de report	Rente de vieillesse annuelle	Augmentation de la rente
65	6,8%	23'800 CHF	-
66	7,0%	25'375 CHF	+6,6%
67	7,2%	27'009 CHF	+13,5%
68	7,4%	28'703 CHF	+20,6%
69	7,6%	30'457 CHF	+28,0%
70	7,8%	32'273 CHF	+35,6%

► Caisse de pension

Exercer une activité lucrative permet de continuer de cotiser à la caisse de pension. Avantage: les cotisations d'épargne augmentent le capital existant, et le taux auquel le capital est converti en rente progresse aussi la plupart du temps (cf. tableau ci-dessus). Si la caisse de pension ne prévoit aucun report, il peut être judicieux de retirer une partie du ca-

pital. On réduit ainsi le revenu imposable de sorte à ne pas accroître inutilement la charge fiscale.

Conseil: en poursuivant votre activité, vous pouvez continuer à faire des rachats LPP et économiser ainsi beaucoup d'impôts. Si vous touchez (partiellement) votre avoir sous forme de capital, procédez au rachat au moins trois ans avant. Vous repaierez sinon

ce que vous aviez économisé avec les rachats. Retirer l'avoir de libre passage le plus tard possible allège aussi la charge fiscale, car cet avoir n'est imposable ni sur le revenu, ni sur la fortune. La plupart des institutions de libre passage permettent un report du retrait jusqu'à 70 ans. Récemment, le Conseil fédéral a précisé que cela restera possible si l'on reste actif après 65 ans.

► Pilier 3a

Poursuivre son activité lucrative permet aussi de reporter le versement du pilier 3a et de continuer à y cotiser, au plus tard jusqu'à 70 ans. Cela adoucit aussi la facture fiscale. Attention: le jeu n'en vaut pas toujours la chandelle. Dans quelques cantons, la déduction générale pour assurances dans la déclaration d'impôts est plus élevée si l'on ne verse pas de cotisations 3a.

Conseil: l'année de vos 65 ans, vous pouvez cotiser doublement: pour les mois précédant le départ à la retraite, le «petit» montant maximal de 7056 francs, et pour les mois restants, 20% du revenu net, mais au maximum 35'280 francs. Le «petit» montant devrait être versé un jour au moins avant votre 65^e anniversaire.

i Vous souhaitez préparer correctement votre retraite? Prenez rendez-vous avec un(e) expert(e) de VZ (p. 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Exercer une activité lucrative à la retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Retraite anticipée: ai-je suffisamment épargné?

Nombreux sont les actifs qui aimeraient quitter la vie active avant 65 ans. Or, cela a un coût. Une retraite anticipée peut entraîner une lacune représentant plusieurs années de salaire.

La retraite partielle est moins chère

L'inflation a nettement renchéri le coût de la vie, et mettre de l'argent de côté est plus compliqué. Les taux d'intérêt hypothécaires ont aussi considérablement augmenté en quelques années. Nombre de banques recommandent des hypothèques

à taux fixe sur cinq ans. Renouveler une telle hypothèque accroît fortement le coût de la vie.

Pour que le compte soit bon, il faut envisager les mesures suivantes:

► L'épargne privée comme le pilier 3a, les économies et le dépôt de titres conviennent le mieux pour combler cette lacune. Le pilier 3a, par exemple, peut être retiré dès 60 ans.

► La rente AVS peut également être perçue plus tôt, mais son montant sera réduit à vie.

► De nombreuses caisses proposent des rentes tran-

sitoires pour éviter d'anticiper la rente AVS. En règle générale, il faut toutefois les financer soi-même.

► Même en arrêtant de travailler plus tôt, il faut continuer à cotiser à l'AVS jusqu'à 65 ans. Le montant des cotisations dépend des rentes et de la fortune.

Conseil: une retraite partielle peut être une bonne solution. Réduire son taux d'occupation progressivement revient moins cher que partir en retraite anticipée. En outre, on réduit ainsi ses impôts et ses cotisations AVS. Vous trouverez davantage d'infor-

mations à ce sujet dans la fiche technique (cf. encadré ci-dessous).

i Vous souhaitez en savoir plus? Rendez-vous dans une succursale VZ proche de chez vous (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Partir progressivement à la retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Les investisseurs professionnels sont ennuyeux, mais à raison

Les acteurs du marché ne font rien de spectaculaire lorsqu'ils placent de grosses sommes en Bourse avec succès. Les investisseurs privés devraient s'en inspirer.



CORENTIN DU MARCHIE
Spécialiste en placements
corentin.dumarchie@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les investisseurs professionnels tels que les caisses de pension, la Banque nationale suisse et le fonds souverain norvégien ne portent pas de noms éblouissants, mais brillent par leurs rendements remarquables. Ils sont habitués à investir des sommes colossales de plus de 1000 milliards de francs, en restant totalement placides et très disciplinés.

Si leur stratégie de placement peut paraître ennuyeuse, leurs résultats sont supérieurs à la moyenne au fil des ans. Les investisseurs

privés feraient donc bien de s'inspirer de leurs principes: **► Pas de compromis:** d'année en année, les frais entament le rendement des placements (cf. ci-dessous). Les professionnels privilégient donc systématiquement les placements indicels passifs bon marché tels que les ETF, qui garantissent en outre une large diversification des risques.

► Pas de fioritures: les investisseurs institutionnels recourent à des titres individuels et des placements complexes tels que les *hedge funds* et les produits structurés de manière tout au plus sélective. Ils évitent les fonds actifs, car ils sont souvent moins performants que le marché et génèrent des coûts élevés injustifiés.

► Pas de précipitation: les professionnels visent une croissance à long terme. Ils

tendent d'égaliser le rendement du marché et n'essaient pas de « battre le marché ». Ils investissent donc régulièrement des fonds libres, indépendamment de la situation du marché. De plus, ils ne cèdent pas à la panique pour vendre et ne se laissent pas aller à des restructurations fébriles lorsque les cours plongent.

Conseil: suivez l'exemple des professionnels! Ne vous laissez pas aveugler par les rendements faramineux promis par les stratégies de placement actives. Pour investir à long terme, visez plutôt dès le début un rendement conforme au marché, même avec de gros montants. Les ETF sont particulièrement adaptés: ils sont bon marché et leur rendement est transparent. Vous trouverez d'autres conseils utiles dans la fiche technique ci-dessous.

i Vous recherchez un placement efficient à coûts réduits? Prenez rendez-vous chez VZ (cf. coordonnées en p. 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Épargner et investir avec des ETF

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

COLONNE

Des pelles et non de l'or



MARK DITTLI
Rédacteur en chef de la plateforme financière « The Market NZZ »

L'histoire des marchés financiers au cours des deux siècles passés a été dominée par des percées technologiques et l'euphorie des investisseurs. En voici trois exemples: le chemin de fer en Angleterre dans les années 1840, l'automobile à partir de 1920 et l'Internet autour de 1999. Quoi de plus humain pour les investisseurs que de se laisser guider par la recherche du gain maximal? Et pourtant, les entreprises les plus florissantes se sont souvent révélées être des miroirs aux alouettes. Investir à long terme dans des sociétés de chemin de fer, des constructeurs automobiles ou des pionniers de l'Internet n'a guère été rentable à long terme – rappelons-nous Netscape, AOL ou Nortel Networks. L'euphorie a fait grimper trop haut le cours de leurs actions.

En règle générale, il peut s'avérer plus rentable d'acheter les entreprises qui ne profiteront de la nouvelle tendance qu'au deuxième coup d'œil. Comme dit l'adage: pendant une ruée vers l'or, il ne faut pas chercher l'or, mais investir dans les fabricants de pelles et de pioches. ●

L'effet des intérêts composés sur les coûts

Exemple: l'investisseur qui place 350'000 francs et verse 15'000 francs chaque année obtient après 20 ans près de 88'000 francs de plus pour un rendement identique avec des coûts de 0,5% au lieu de 1%.

	Frais faibles	Frais élevés
Fortune initiale	350'000	350'000
Versement annuel	15'000	15'000
Rendement avant frais	4 %	4 %
Frais annuels ¹	0,5 %	1,0 %
Rendement net de frais	3,5 %	3,0 %
Rendement cumulé net de frais	485'500	397'300
Somme des versements	300'000	300'000
Fortune après 20 ans	1'135'500	1'047'300
Avantage en CHF	88'200	–

¹ Inclut les droits de garde et tous les frais de transaction ainsi que les frais liés aux produits (hors frais de gestion de fortune).

Vente immobilière : éviter que le bien reste sur le marché

Il est devenu plus difficile de trouver des acheteurs qui acceptent de payer le prix souhaité. Le risque que le bien ne trouve pas preneur s'en trouve accru.



ALAIN DUPONT
Spécialiste en immobilier
alain.dupont@vzch.com
tél. 021 341 30 81

Pendant longtemps, les prix de l'immobilier n'ont évolué que dans une seule direction : à la hausse. Le boom semble à présent avoir touché à sa fin. Les prix des maisons et appartements dont l'emplacement est défavorable stagnent, voire chutent.

Garder la tête froide

Les propriétaires qui souhaitent vendre leur bien immobilier actuellement doivent faire face à un certain nombre de difficultés pouvant compliquer les choses :

► **Taux d'intérêt plus élevés :** première difficulté, les hypothèques à taux fixe sont devenues bien plus chères. Il y a encore deux ans en arrière, une hypothèque fixe à dix ans d'un montant de 500'000 francs avait un coût d'environ 6000 francs par année. Aujourd'hui, ce montant s'élève à 13'000 francs, ce qui n'est pas loin du double.

► **Baisse de la demande :** comme les taux d'intérêt ont connu une forte aug-

mentation ces derniers mois, la demande a reculé en conséquence. Les biens résidentiels qui sont très bien situés sont toujours demandés ; en revanche, les biens dont l'emplacement est moins recherché ont tendance à perdre de la valeur.

► **Offre plus importante :** dans le même temps, l'offre a augmenté sur le marché immobilier. En effet, durant la pandémie de Covid-19, les propriétaires plus âgés notamment ont attendu pour vendre, parce qu'ils espéraient profiter de nouvelles hausses de prix. Mais aujourd'hui, la nervosité s'accroît, et de nombreux biens immobiliers arrivent en même temps sur le marché. Les acheteurs potentiels ont donc plus de choix et peuvent faire pression sur les prix.

Faire appel à un professionnel

Pour les vendeurs, il n'est donc pas simple de fixer un prix qui ne soit ni trop haut, ni trop bas. Bon nombre d'entre eux doivent revoir leurs exigences initiales à la baisse et diminuer le prix de 10% ou plus.

Conseil : un propriétaire qui souhaite vendre son bien immobilier par lui-même doit se préparer soigneusement pour s'assurer de ne pas faire d'erreurs et organiser la vente avec pro-

fessionnalisme. Il est souvent préférable de travailler en collaboration avec un agent immobilier qui a l'expérience nécessaire et jouit d'une bonne réputation. Les professionnels ont l'avantage de mieux connaître le marché et savent comment procéder pour que la vente se passe dans les meilleures conditions. En règle générale, il est recommandé par exemple de laisser l'agent immobilier obtenir le meilleur prix et de ne pas prendre part aux négociations soi-même. Ainsi, on risque moins de voir sa maison ou son appartement rester longtemps sur le marché, ce qui enverrait un mauvais signal.

i Vous souhaitez aborder au mieux la vente de votre bien immobilier afin d'en obtenir un bon prix ? Commandez la fiche technique sans frais à ce sujet ou convenez d'un rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Vendre son bien immobilier avec succès

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Économiser des impôts à la fin de l'année

Conseils pour réduire votre prochaine facture fiscale :

► **CP et pilier 3a :** effectuer des versements dans le pilier 3a et la caisse de pension vous fera économiser un maximum (cf. p. 4).

► **Travaux d'entretien :** vous pouvez déduire soit les coûts effectifs, soit le montant forfaitaire. Regroupez les petits travaux sur une même année et étalez les travaux importants sur plusieurs années pour rompre la progression fiscale.

► **Nouveau domicile :** en principe, vous êtes imposable là où vous résidiez le 31 décembre. Si vous déménagez dans une commune à la fiscalité plus avantageuse, vous devriez partir avant la fin de l'année. Si les impôts sont plus élevés sur le nouveau lieu de résidence, attendez janvier. En cas de déménagement à l'intérieur des cantons de Nidwald et d'Obwald, la date déterminante est le 1^{er} janvier.

► **Faire un don :** pour la Confédération et la plupart des cantons, les dons à des organisations d'utilité publique exonérées d'impôts sont déductibles jusqu'à 20% de votre revenu net. ●

FICHE TECHNIQUE

Conseils fiscaux pour la fin de l'année

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Parole d'experte

Questions à une spécialiste de VZ

Retraite, impôts, immobilier : chaque année, plus de 20'000 clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Notre spécialiste répond ici aux questions des lectrices et des lecteurs.



SELIMA MEZGHANI
Experte patrimoniale
selima.mezghani@vzch.com

Hériter de titres : comment partager équitablement actions et obligations entre les enfants ?

Il est difficile de donner une réponse générale à cette question, car la répartition dépend de la composition du dépôt de titres. Prenons un exemple : un père laisse à son fils et à sa fille un dépôt d'une valeur de 400'000 francs, composé pour moitié d'actions et pour moitié d'obligations. Chaque enfant a droit à la moitié de la valeur. Le fils souhaite s'acheter un appartement de vacances avec l'héritage. La fille veut, pour sa part, mettre l'argent de côté pour financer la retraite anticipée qu'elle prendra dans 15 ans. Compte tenu de son horizon de placement étendu, il est logique qu'elle reprenne les actions et qu'elle laisse les obligations à son frère. En fonction de l'évolution des cours, il est possible que son héritage prenne davantage de valeur,

ou peut-être moins que celui de son frère au bout d'un certain temps. Une telle situation peut engendrer des frustrations après coup.

Conseil : abordez le sujet suffisamment tôt avec vos enfants afin de clarifier leurs besoins. Vérifiez si votre dépôt peut être légué. Vous devrez éventuellement modifier sa composition en temps utile. Une autre solution consiste à prévoir des règles de partage dans le testament. ●

FICHE TECHNIQUE

Planifier sa succession

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Aider notre fille à acheter sa maison : quelles sont les alternatives à l'avancement d'hoirie ?

Vous avez plusieurs options, que vous devez examiner soigneusement. Vous pouvez aider votre fille en lui faisant un prêt. Les banques ne le considéreront toutefois comme des fonds propres que s'il ne porte pas intérêt et ne doit pas être remboursé. Selon les banques, la position de négociation de votre fille s'améliorera si vous vous portez garant ou agissez en qualité de débiteur solidaire. Dans ce deuxième cas, vous répondrez généralement tous deux de la totalité de la somme et des intérêts. La caution permet de limiter la responsabilité à une partie du montant. Vous pouvez également

FICHE TECHNIQUE

Aider ses enfants lors de l'achat d'un bien

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

acheter la maison en votre nom et la louer à votre fille en concluant avec elle un pacte d'emption. Elle aura ainsi le droit pendant dix ans d'acquérir la maison aux conditions fixées. Cela lui donne le temps de rassembler les fonds propres nécessaires. ●

Les enfants ne doivent hériter qu'à notre décès : nous faut-il leur accord ?

Vous avez raison de vous protéger mutuellement contre le risque de décès pour éviter que le partenaire survivant ne se retrouve dans une situation financière difficile. Sinon, votre conjoint devra peut-être vendre le logement pour réduire ses dépenses fixes et verser leur dû aux enfants. Vous pouvez prendre cette disposition sans leur accord. Le droit matrimonial et successoral offre quelques possibilités à cet effet (cf. fiche technique ci-dessous). Vous pouvez définir par contrat de mariage que le partenaire survivant recevra la totalité des acquêts. Vous pouvez aussi limiter la part des enfants à la réserve en faveur de votre conjoint par testament ou dans un pacte successoral. Il est aussi possible de s'attribuer mutuellement l'usufruit de la part successorale légale revenant aux enfants. L'accord de vos descendants n'est requis que s'ils veulent renoncer à un droit – par exemple à leur réserve.

Conseil : discutez ouvertement de vos intentions avec vos enfants et expliquez-leur les raisons. Vous évitez des malentendus et des conflits. ●

FICHE TECHNIQUE

Avantager le conjoint survivant

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Choc des primes : de nombreux changements de caisse-maladie

Il vaut maintenant la peine d'examiner avec soin les couvertures, les franchises et les modèles alternatifs. Une comparaison rigoureuse peut permettre d'économiser des centaines de francs par an.

Près de 1,1 million de personnes ont changé de caisse depuis début 2023; un nombre record depuis 2010. C'est ce que révèle une analyse réalisée par la société de conseil Accenture. Les primes élevées sont le motif de changement le plus fréquent.

Le potentiel d'économie est en effet considérable, et comme les primes prennent de nouveau l'ascenseur, il le sera d'autant plus. Aucune concession à faire puisque les caisses offrent toutes les mêmes prestations dans l'assurance de base.

Selon une comparaison de VZ, en choisissant la franchise la plus basse, de 300 francs, la prime la moins chère s'élève à

470 francs, et la plus chère, à 592 francs. Certains assurés paient donc près de 1500 francs de plus chaque année (cf. tableau en bas à gauche). C'est le moment d'agir pour payer moins de primes.

► **Primes:** comparez bien les primes. Utilisez par exemple le calculateur en ligne gratuit de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les primes y sont publiées dès leur approbation par l'OFSP (cf. « Service » en bas à droite).

► **Compléments:** de nombreux assurés ignorent quelles prestations sont incluses dans l'assurance de base et s'ils ont besoin d'une assurance complémentaire. Celle-ci peut être utile se-

lon l'âge, l'état de santé et la situation personnelle. Il faut toutefois être attentif à certains points avant la conclusion.

Conseil: dans les 36 pages de la brochure des experts indépendants de VZ, vous apprendrez quelles caisses-maladie offrent des assurances complémentaires de qualité et bon marché – et quelles possibilités d'économie s'offrent à vous dans l'assurance de base (cf. encadré à droite).

► **Résiliation:** la brochure indique aussi comment résilier votre assurance de base actuelle dans les délais et ce à quoi vous devez prêter attention si vous souhaitez vous affilier à une caisse-maladie moins chère. ●

TEST DES CAISSES

MALADIE 2024



36 pages, 9.50 francs

Conseils pour la caisse maladie

Cette brochure publiée par VZ présente en détail les possibilités d'économie dans l'assurance de base. Elle offre un comparatif exclusif des prestations d'assurance complémentaire les plus courantes proposées par les plus grandes caisses maladie suisses.

Pour 9.50 francs, vous obtenez une foule d'informations précieuses. Commandez la brochure en ligne sur www.vzch.com/caisse-maladie ou par téléphone (021 341 30 30).

Coût d'une assurance standard avec une franchise de 300 francs

Exemple : primes 2023, femme domiciliée à Genève (franchise 300 francs, accident exclu; sélection des caisses les moins chères et les plus chères)

Caisse maladie	Prime par mois	Prime par an
Assura	529	6'348
Moove Sympany	547	6'564
Swica	564	6'768
Easy Sana	570	6'839
Kolping	575	6'904
(...)	(...)	(...)
Provita	687	8'242
Rhenusana	695	8'345
KLuG	703	8'437
Galenos	765	9'180
Agrisano	990	11'884

Source : Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Des écarts importants, y compris avec des franchises élevées

Exemple : primes 2023, femme domiciliée à Genève (franchise 2500 francs, modèle méd. famille/HMO, accident exclu; caisses les moins et les plus chères)

Caisse maladie	Prime par mois	Prime par an
Swica (Favorit Multichoice)	337	4'039
Assura (Qualimed)	348	4'180
Moove Symp. (casamed hmo)	350	4'198
Assura (PharMed)	351	4'212
Assura (PlusMed)	354	4'248
(...)	(...)	(...)
Provita (HMO)	481	5'772
Provita (MEDICASA NETZ)	485	5'820
Provita (MEDICASA)	512	6'144
Galenos (HAM)	537	6'444
Galenos (HMO)	538	6'455

Source : Office fédéral de la santé publique (OFSP)

SERVICE

Payez-vous trop de primes ?

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) propose un comparateur de primes en ligne : www.priminfo.ch.

Vous pouvez y indiquer votre lieu de domicile et année de naissance, la franchise souhaitée, le modèle d'assurance, etc. et comparer les primes.

L'OFSP a publié fin septembre les primes pour l'année à venir. Les formulaires nécessaires à un changement de caisse sont également disponibles sur ce site.

De l'information fiable dans les ouvrages VZ

Retraite

La retraite marque le début d'une nouvelle étape de votre vie, et ce également sur le plan financier. Avant d'en profiter en toute sérénité, vous devez prendre des décisions cruciales. La retraite est un sujet complexe, car les questions concernant l'AVS, la caisse de pension, la fiscalité, les hypothèques, les placements et la succession sont étroitement liées les unes aux autres. En outre, la réforme de l'AVS a quelque peu changé la donne.

Ce mode d'emploi propose des ébauches de solutions et vous aide à poser les jalons pour une retraite à l'abri de tout souci financier.

140 pages, édition brochée, prix: 29 francs, ISBN 978-3-906162-58-4 (édition 2023)



Successions et donations

Il est important de régler sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Cet ouvrage renseigne sur les aspects essentiels des donations et des successions: sont abordés notamment le testament, la protection du conjoint et les avances sur héritage. Ce guide actualisé montre également ce qui a changé avec le nouveau droit successoral en vigueur depuis 2023.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs, ISBN 978-3-906162-58-4 (édition 2023)



Investir efficacement avec les ETF

Tout investisseur réfléchissant à ses placements est un jour ou l'autre confronté aux ETF. Dans ce guide, vous découvrirez comment composer des portefeuilles à base d'ETF et à quoi faire attention. Vous trouverez également dans cet ouvrage les principaux conseils pour choisir judicieusement des ETF.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs, ISBN 978-3-906162-52-2 (2022)



Impôts

Ce livre éclaire sur les principes de la fiscalité suisse et les possibilités d'optimisation existantes. Des check-lists aident à mettre en œuvre des mesures pour économiser des impôts. Cet ouvrage est particulièrement utile aux particuliers, qui y trouveront des conseils pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire.

104 pages, édition brochée, prix: 29 francs, ISBN 978-3-906162-47-8 (2021)



Transmettre son entreprise

Dans cet ouvrage, vous découvrirez comment trois entreprises suisses ont réglé leur transmission et à quels défis particuliers elles ont été confrontées. Sur la base de ces études de cas, ce guide récapitule pour vous les principaux conseils pour bien poser les jalons de sa transmission d'entreprise.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs, ISBN 978-3-906162-57-7 (édition 2022)



Hypothèques

Cet ouvrage rédigé par les experts de VZ VermögensZentrum vous montre comment optimiser le financement de votre projet immobilier. Il vous aide à évaluer votre potentiel d'économies et à l'utiliser pleinement afin de vous permettre de réduire durablement les intérêts hypothécaires.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs, ISBN 978-3-906162-27-0 (2018)

COMMANDEZ MAINTENANT

Commandez les publications de VZ directement sur www.vz.ch/livres, au moyen du talon ci-joint ou auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). Tous les livres de VZ VermögensZentrum sont aussi disponibles en librairie.

Coups du sort : assurez l'avenir de votre entreprise

Accident, maladie ou conflit insoluble : ces événements frappent sans prévenir et peuvent menacer l'existence de l'entreprise. Protégez-vous !



AURÉLIE BOVIGNY

Spécialiste transmission d'entreprise
aurelie.bovigny@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Lorsqu'il arrive quelque chose à un entrepreneur, l'entreprise est aussi en danger. C'est pourquoi il vaut la peine de prendre en temps voulu des mesures adaptées. Sinon, la famille sera surchargée avec des tâches qu'elle ne peut assumer ou les autorités (APEA) pourraient intervenir.

► Incapacité de discernement

Lorsqu'un entrepreneur n'est soudain plus en mesure de prendre des décisions, l'entreprise est également dans l'incapacité d'agir. Si aucune disposition claire n'a été prise à l'avance, l'entreprise reste parfois immobilisée longtemps.

Conseil: constituez un mandat pour cause d'incapacité. Les propriétaires d'une entreprise individuelle peuvent ainsi charger une personne de confiance d'assumer la responsabilité de l'entreprise. Les actionnaires et les associés qui détiennent la majorité des parts d'une entreprise familiale devraient aussi établir un mandat pour cause

Check-list pour PME : ce que vous devez régler

Mesure	Accomplie
Garantir la continuité à l'aide d'un mandat pour cause d'incapacité	<input type="checkbox"/>
Définir clairement les processus, nommer des suppléants, accorder les autorisations	<input type="checkbox"/>
Classer les contrats importants dans le « dossier d'urgence »	<input type="checkbox"/>
Rédiger le testament, le contrat de mariage et le pacte successoral, définir la compensation, désigner l'exécuteur testamentaire	<input type="checkbox"/>
Examiner les options de transmission, préparer la succession, clarifier les points en suspens	<input type="checkbox"/>

d'incapacité. Ils peuvent y définir qui les représentera à l'assemblée générale et comment leurs droits de vote doivent être exercés.

► Décès

Si un entrepreneur décède sans avoir rédigé de testament, les dispositions du régime matrimonial et du droit des successions s'appliquent : les héritiers doivent définir eux-mêmes qui reçoit quoi. Jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution, ils décident ensemble de l'avenir de l'entreprise.

Conseil: réglez votre succession à temps. La loi prévoit des réserves héréditaires. Décidez avec les héritiers si une mesure compensatoire doit être envisagée, par exemple avec des règles de partage dans le testament ou un pacte successoral.

► Divorce

En cas de divorce, le régime de la participation aux ac-

quets s'applique, sauf dispositions contraires. Cela signifie qu'une société créée durant le mariage appartient à parts égales aux deux partenaires, ce qui peut être problématique. Si les fonds ne suffisent pas à indemniser le partenaire, l'entreprise risque d'être morcelée.

Conseil: vérifiez donc à l'avance si vous avez intérêt à instituer le régime de la séparation des biens par contrat de mariage. Il n'y a alors pas de prétentions réciproques et la continuité de l'entreprise est assurée.

► Conflits

Il peut arriver que les copropriétaires ne soient plus d'accord, par exemple sur la répartition des rôles dans l'entreprise ou la politique en matière de dividendes.

Conseil: mettez les choses au clair à l'aide d'une convention d'actionnaires, dès la création de l'entreprise ou si les circonstances

ACTION

Posez les jalons de votre transmission

Faites analyser votre entreprise sans frais par VZ. L'analyse montre quelles options sont envisageables pour votre transmission d'entreprise et où se situent vos indicateurs financiers par rapport au secteur. Commandez votre analyse personnalisée : www.vzch.com/analyse-transmission.

changent. Ce contrat règle par exemple les arrivées et les départs, le prix de vente, les conséquences en cas de décès ou d'invalidité et les compétences.

Important: pour assurer la pérennité de l'œuvre d'une vie, il faut aussi penser à sa succession. Ceux qui tardent à la préparer devront effectuer le passage du témoin dans la précipitation. Cela affaiblit la position de négociation et empêche d'évaluer soigneusement toutes les conséquences financières, fiscales et successorales.

i Vous désirez assurer votre sécurité financière et celle de votre entreprise? Prenez rendez-vous chez VZ (cf. p. 20).

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Succession et transmission

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Risque d'augmentation des primes d'assurance-accidents et IJM

Une étude récente de VZ montre que de nombreux assureurs-accidents et d'indemnités journalières en cas de maladie (IJM) devraient bientôt augmenter leurs primes. Examinez vos contrats à la loupe !



NICOLAS WIEDMER
Spécialiste clients entreprises
nicolas.wiedmer@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les absences pour cause de maladie et d'accident ont fortement augmenté. Les employés sont absents en moyenne près de deux semaines par an, un chiffre inégalé jusqu'ici (cf. graphique). La hausse concerne surtout les maladies psychiques, dont le nombre a presque doublé ces dernières années.

Cela est préoccupant. En outre, ces absences sont généralement plus longues qu'en cas de maladies physiques ou d'accidents. Cela a des conséquences pour les

entreprises, y compris pour les PME qui veulent se protéger avec une assurance facultative d'indemnités journalières en cas de maladie. C'est ce que montre une étude récente de VZ (cf. encadré ci-dessous).

Lisez les clauses en petits caractères

Les experts de VZ ont analysé les primes et les prestations des plus grands assureurs. Voici les conclusions :

- **Primes:** le taux de sinistres étant élevé, de nombreux assureurs devraient augmenter leurs primes. Le taux de sinistres indique la part des primes utilisée pour financer les événements assurés. S'il est trop élevé, les assureurs doivent l'augmenter pour rester rentables.

- **Prestations:** l'étude révèle aussi d'énormes écarts

entre les couvertures. Cela concerne surtout l'épuisement du droit aux prestations, les délais d'annonce et d'attente, le congé non payé, les allocations familiales et le maintien du salaire – selon les CGA et la teneur des contrats.

Conseil: les prestations assurées font rarement l'objet d'une analyse critique, ou seulement lorsque des collaborateurs sont absents et que l'entreprise doit payer plus que prévu. Lisez les clauses en petits caractères et renégociez les prestations si elles sont insuffisantes.

i Vous souhaitez en savoir plus? Commandez l'étude (ci-dessous) et faites calculer votre potentiel d'épargne par VZ (cf. « Action » à droite).

Protégez votre personnel en ménageant votre budget

De nombreux employeurs souhaitent protéger leurs collaborateurs de manière optimale. Ils doivent aussi veiller à ce que les coûts de la prévoyance et des assurances restent supportables. Faute de temps, certains ne comparent pas les coûts et dépensent trop. Des entretiens de conseil réalisés par VZ montrent qu'une PME peut économiser chaque année 700 francs par personne en faisant analyser prévoyance et assurances. Les primes et les frais de gestion de la caisse de pension, des assurances LAA et IJM recèlent aussi un gros potentiel d'économies.

i Vous souhaitez bénéficier de meilleures prestations à moindres frais? Faites l'analyse (ci-dessous) ou convenez d'un rendez-vous chez VZ (coordonnées en p. 20).

ACTION

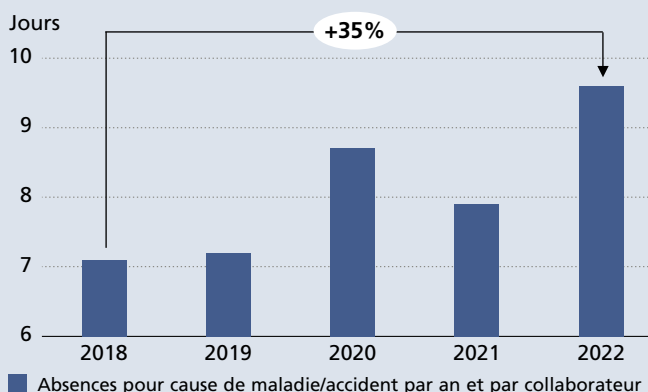
Gestion des assurances pour entreprises

Vous souhaitez améliorer la prévoyance et les assurances de votre entreprise? VZ calcule sans frais votre potentiel d'économies. Chargez simplement le certificat de prévoyance et le certificat collectif de votre caisse de pension : www.vzch.com/gestion-assurances.

Ou parlez-en directement à un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en p. 20).

Les absences ont fortement augmenté

Les absences dues aux maladies et aux accidents ont explosé. De nombreux assureurs vont donc augmenter leurs primes.



Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

ÉTUDE

Nouveau

Indemnités journalières maladie et accident

L'étude vous donne un aperçu des prestations versées par les assureurs et vous montre quels sont les meilleurs prestataires.

Commandez l'étude sans frais (24 pages) à l'aide du bon de commande ou sur www.vzch.com/edition138. Ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en p. 20).

Entrepreneurs : réduire les impôts avec les cotisations d'épargne

De nombreux chefs d'entreprise se versent un salaire plus élevé au fil des ans, mais n'optimisent pas leurs cotisations d'épargne dans le 2^e pilier.



MARINE REY
Responsable clients d'entreprise
marine.rey@vzch.com
tél. 021 341 30 30

De nombreux chefs d'entreprise et cadres aimeraient cotiser davantage dans la caisse de pension, car les rachats volontaires sont fiscalement très intéressants pour eux. Cela est possible même lorsqu'ils ont déjà épuisé leur potentiel de rachat, si l'entreprise utilise mieux la marge de manœuvre légale et optimise ses plans de prévoyance.

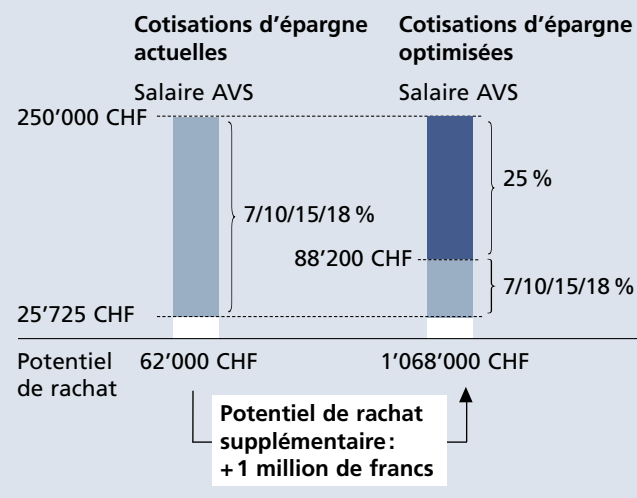
Exploitez votre marge de manœuvre

Le potentiel de rachat peut être considérablement accru en assurant la partie du salaire qui dépasse 88'200 francs (surobligatoire) avec une prévoyance complémentaire et en augmentant les cotisations d'épargne à 25 %.

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, un propriétaire d'entreprise de 55 ans peut ainsi verser environ un million de francs en plus dans la caisse de pension et réduire considérablement sa future charge fiscale. Pourquoi est-ce ainsi ?

Caisse de pension : comment accroître le potentiel de rachat

Exemple : propriétaire d'entreprise de 55 ans, avoir de vieillesse disponible 920'000 CHF, début de l'épargne à 25 ans



► Dans la prévoyance de base, les cotisations d'épargne, comprises entre 7 et 18 %, ne changent pas. Dans la prévoyance complémentaire, l'entrepreneur choisit désormais la cotisation d'épargne maximale, soit 25 %.

► Ces paramètres s'appliquent aussi avec effet rétroactif au calcul du potentiel de rachat. Cela signifie que la caisse de pension calcule combien l'entrepreneur aurait pu épargner avec les nouveaux paramètres.

► Il peut verser la différence par rapport à l'avoir actuel et déduire les montants de son revenu imposable.

Conseil : peu de propriétaires de PME exploitent cette possibilité. Ils manquent ainsi l'occasion

de rendre la prévoyance plus attrayante pour le personnel qualifié recherché. Ils peuvent à tout moment mettre en place une prévoyance complémentaire pour eux-mêmes et leurs cadres sans adapter la prévoyance de base.

i Vous souhaitez accroître votre potentiel de rachat ? Convenez d'un rendez-vous chez VZ (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Prévoyance cadres moderne

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Concilier sécurité et chances de rendement

Pour les chefs d'entreprise, diviser la prévoyance en une solution de base et une solution complémentaire est aussi intéressant car ils définissent eux-mêmes la stratégie de placement dans la prévoyance complémentaire pour la part du salaire qui dépasse 132'300 francs.

Selon les risques qu'ils peuvent et veulent supporter, ils choisiront une stratégie conservatrice peu risquée ou investiront une part importante en actions afin d'accroître les chances de rendement. Une analyse de VZ montre que la part d'actions dans la prévoyance de base est d'environ 35 % en moyenne. Dans la prévoyance complémentaire, la plupart choisissent une stratégie avec davantage d'actions. Une personne assurée sur quatre augmente la part à plus de 65 %. Le produit des placements est porté au crédit du dépôt personnel. La fondation de prévoyance ne compense pas les pertes et ne doit donc pas constituer de réserves de fluctuation de valeurs collectives. Un atout pour l'employeur, qui n'a pas à supporter le coût des réserves. ●

FICHE TECHNIQUE

Prévoyance 1e et stratégies de placement

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition138, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Retraite, hypothèques et placements: VZ dans les médias



Travailler après la retraite

RTS, La 1ère, On en parle, 23 août 2023

Pourquoi le nombre de travailleurs de 65 ans et plus augmente-t-il? Constituent-ils une concurrence déloyale envers les plus jeunes? Olivier Segessemann, directeur de VZ Lausanne, était invité à l'émission *On en parle* et a répondu aux questions des auditeurs à ce sujet.

Le système de retraite suisse est-il dépassé?

RSI, LA 1, 15.9.2023

Qui dit retraite dit profonds changements: la vie et les finances se voient radicalement bouleversées. Durant des décennies, l'AVS et le 2^e pilier cumulés correspondaient à 60% du dernier salaire. Aujourd'hui, les retraites se réduisent comme peau de chagrin. Dino Giuliani, expert chez VZ, explique que «l'évolution du monde du travail ces 20 dernières années, notamment l'extension du travail à temps partiel et les longues études, a chamboulé le système de l'AVS».

Pénurie de main-d'œuvre: l'importance de la LPP

Bilan, 30.8.2023

Une pénurie de main-d'œuvre qualifiée frappe actuellement la Suisse. Dans ce contexte, proposer des prestations LPP attrayantes s'avère décisif pour attirer des cadres et s'assurer des effectifs suffisants. Roland Bron, directeur de VZ en Suisse romande, explique qu'«ils [les cadres] recherchent à la fois des rendements intéressants et une protection adéquate en cas de décès et d'invalidité afin de protéger au mieux leur famille».

La BNS mise sur le statu quo

La Liberté, 22.9.2023

La BNS a décidé, à la surprise générale des observateurs, de maintenir son taux directeur à 1,75%. Le marché immobilier va de fait connaître un répit: les hypothèques fixes baissent et dépassent le Saron en termes d'attractivité. Elles devraient même poursuivre leur recul à long terme. «Le coût de la propriété ayant plus que doublé, l'avantage financier de celle-ci sur la location a nettement diminué», nuance néanmoins Alain Dupont, spécialiste en immobilier chez VZ.

ABONNEZ-VOUS

À LA NEWSLETTER

Recevez par e-mail des informations sur les sujets suivants:

- **AVS, caisse de pension et 3^e pilier**
Deux fois par mois, des conseils pratiques pour bien préparer sa retraite.
- **Informations sur les marchés financiers**
Compte-rendu bimensuel sur l'évolution des placements.
- **Hypothèques**
Informations trimestrielles pour économiser sur les taux hypothécaires.
- **Spécial PME**
Actualités sur les thèmes des assurances, de la caisse de pension et de la transmission d'entreprise.

Abonnez-vous avec le talon ci-joint ou sur [vzch.com/newsletter-fr](https://www.vzch.com/newsletter-fr)

VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine? Vous êtes à la bonne adresse.

Les succursales VZ les plus proches de chez vous

Lausanne	021 341 30 30	Neuchâtel	032 854 04 04
Genève	022 595 15 15	Nyon	022 960 99 99
Fribourg	026 350 90 90	Sion	027 327 40 40

Toutes les succursales sous www.vzch.com/succursales

Édition vz news / siège principal

VZ VermögensZentrum SA
Avenue de la Gare 50, 1003 Lausanne
tél. 021 341 30 30
info@vzch.com
www.vzch.com

1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Analyse des assurances privées
- Transmission d'entreprise
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt:
 - Compte et dépôt
 - Transactions
- Hypothèques:
 - Hypothèques du marché monétaire
 - Hypothèques fixes
- Fondations collectives:
 - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Pool d'Assurance:
 - Bâtiment/ménage
 - Véhicules à moteur
- VZ Portail financier